

Cashbee simplifie l'épargne pour (enfin) tenir vos bonnes résolutions

Suite à vos votes sur le dernier Appliness, Cashbee a été élue app de la semaine. Elle aide ses utilisateurs à gérer leur épargne depuis leur téléphone.

Temps de lecture : minute

4 février 2020

Mettre de côté de l'argent pour un projet en particulier ou pour se constituer une épargne, voilà un projet louable mais qui se révèle souvent difficile. Cashbee est l'application qui accompagne dans leur projet d'épargne tous ceux qui ne parviennent pas à mettre en place cette bonne résolution.

Cashbee se présente comme une passerelle entre le compte courant de l'utilisateur et un compte épargne rémunéré ouvert via le partenaire de l'application, MyMoneyBank. Disponible sur iOS et Android, l'application prévient l'utilisateur lorsque sa situation bancaire évolue. Par exemple, lorsque son compte courant est proche du découvert, Cashbee lui envoie une notification pour le prévenir et lui proposer de faire passer une partie de son épargne sur son compte principal pour lui éviter d'avoir à payer des agios. Au contraire, si le client ne dépense pas trop, Cashbee lui propose de virer une plus grande somme d'argent sur son compte épargne. Celui-ci rémunère l'épargne de l'utilisateur à hauteur de 3% pendant les deux premiers mois puis à 0,6% ensuite.

Rémunérer et sécuriser les placements

La création d'un compte sur Cashbee prend moins de six minutes, de quoi concurrencer les offres similaires présentées par les banques traditionnelles. L'utilisation de l'application et les différentes transactions réalisées à partir de la plateforme n'impliquent en outre pas de frais ni de montant minimum. L'utilisateur garde toujours la main sur son épargne. À tout moment il peut retirer son argent de son compte épargne et clôturer celui-ci sans engager de frais.

Au niveau de la sécurité, Cashbee veut pouvoir couvrir au maximum ses clients. L'application est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) de la Banque de France au même titre que les grandes banques. Le compte du client étant placé dans une société française, il est couvert par le Fonds de garantie des dépôts et résolutions à hauteur de 100 000 euros.

Des dispositions incontournables, comme le savent Marc Tempelman, Cyril Garbois et Chaker Nakhli, les trois cofondateurs de l'appli. Ils s'y connaissent : tous les trois sont familiers du milieu bancaire ; Marc Tempelman a travaillé plus de 20 ans pour Merrill Lynch, Chaker Nakhli a oeuvré au sein d'une banque d'investissement et Cyril Garbois était en charge de la clientèle institutions financières du cabinet de conseil en stratégie A.T.Kearney. Forte de ces profils experts, l'application espère se faire une place au soleil dans le secteur très concurrentiel de la gestion financière personnelle.